



SYNDICAT CGT
BASE INTERMARCHE
Rochefort-sur-Nenon

DECLARATION DES MEMBRES CGT
SUR LE PLAN D'ACTION RELATIF AU
CONTRAT GENERATION
CE DU 29 AOUT 2017

Sur le bilan des années passées, la CGT demande un bilan de l'établissement de Rochefort avec tous les indicateurs de suivi de l'accord.

Sur le plan d'action présenté par la direction, la CGT s'interroge sur les modalités d'acheminement des jeunes non qualifiés vers les dispositifs de formation permettant de développer leur employabilité (CQPI, CAP/BEP via une VAE) dans les 3 ans de leur embauche avec pour objectif de les voir évoluer dans les fonctions d'agent logistiques, chef d'équipe. Il ne faut pas qu'on arrive à une discrimination encore plus grande entre les anciens et les nouveaux. Les anciens doivent être prioritaires sur une promotion professionnelle.

La CGT s'offusque de l'abondement d'un jour par tranche de 5 jours épargnés par année civile pour les salariés de plus de 55 ans, cette mesure est anti CGT car sur la plupart des bases à majorité CGT le compte épargne temps a été refusé et n'existe pas. En effet, pour la CGT, les jours de congés sont faits pour profiter de sa famille, de ses loisirs et non pour travailler pour la direction.

Une fois de plus, nous constatons que l'accord précédent n'a pas été respecté comme par exemple :

- les horaires des chauffeurs de 55 ans et plus qui ne doivent pas subir de fluctuations importantes d'horaires (créneau de variabilité d'une heure maximum). Nous demandons que la direction se rapproche de l'ERT afin que cela soit scrupuleusement respecté.

La CGT ne donnera pas d'avis sur le plan d'action sur le contrat génération qui est mis en place du fait du non aboutissement de la négociation avec les syndicats depuis le 1^{er} juillet 2017 sans consultation au préalable.

La CGT rappelle ses revendications qui n'ont pas été reprises par la direction

- 1. Paiement de toutes les heures DIF non prises au-delà de 150 heures au-delà de l'échéance 2020.***

- 2. Sur la partie conditions de travail, la Cgt rappelle sa demande de sortir les salariés âgés des métiers pénibles : par exemple, plus de préparation au-delà de 45 ans et 15 ans d'ancienneté cumulés.*
- 3. Temps partiels de fin de carrière : nous demandons le renforcement de la compensation de rémunération à la réduction du temps de travail (minimum 85 % et le SMIC) et que cela soit ouvert sans conditions de pénibilité mais uniquement d'ancienneté.*
- 4. Nous demandons des horaires fixes pour les chauffeurs comme dans les autres services.*
- 5. Nous demandons le respect des engagements pris dans les précédents accords sur le choix des tuteurs et des CQPI, réservés en priorité absolue les plus âgés.*

Il est temps que la direction et le gouvernement entendent la CGT qui n'a de cesse de demander une autre politique de l'emploi avec l'objectif de faire reculer la précarité, de maintenir les seniors en emploi jusqu'à la retraite et de permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sur des emplois stables, à temps complet et bien rémunérés.

Rochefort le 28 aout 2017